



L'AMBITION DES PRATICIENS HOSPITALIERS POUR L'HÔPITAL DE DEMAIN

L'ambition de l'**INPH** est que les besoins en santé de tous les hommes, femmes et enfants vivant dans notre pays soient couverts par une offre de soins de qualité et accessible à tous.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 09/11/2021

POUR UNE JUSTE REVALORISATION DES NOUVEAUX PRATICIENS CONTRACTUELS (NPC)

Pourquoi l'INPH** a voté contre le projet de décret relatif aux statuts de Nouveau Praticien Contractuel (NPC) lors de la dernière réunion du CSPM du 05/11/2021 ?**

- 1) Le plancher de rémunération proposé pour les Nouveaux Praticiens Contractuels (NPC) est **plus de 20% inférieur** à l'actuel plancher de Praticien Hospitalier Contractuel (PHC). C'est inacceptable au regard de la formation et des responsabilités des médecins, pharmaciens et odontologiste.

L'**INPH** demande à ce que le plancher de rémunération des NPC soit réévalué à minima à l'actuel plancher des PHC et que la rémunération des NPC soit **inscrite dans le décret** et non pas laissée à l'appréciation conjoncturelle d'un Arrêté Ministériel.

- 2) L'absence de grille de rémunération est la porte ouverte à l'arbitraire et à la négociation salariale de gré à gré. Les emplois de praticiens à l'Hôpital Public ne doivent pas être soumis à du marchandage ni à de la concurrence sauvage entre établissements. Les NPC doivent être rémunérés en fonction de leurs compétences et de leur ancienneté.

L'**INPH** demande à ce qu'une grille soit établie entre le plancher et le plafond de rémunération, afin que les futurs NPC aient une rémunération équitable en fonction de critères objectifs de compétences et d'ancienneté.

- 3) Le projet de décret ne propose aucune mesure en faveur des actuels praticiens attachés en CDI visant à inciter les hôpitaux à les intégrer dans le corps des Praticiens Hospitaliers.

En conformité avec sa plateforme « **NOS AMBITIONS POUR L'HÔPITAL PUBLIC** », l'**INPH** demande à intégrer les praticiens attachés en CDI dans le corps des PH dès lors qu'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude nationale.

Rachel Bocher

Présidente de l'INPH

Patrick Légli

Délégué général de l'INPH